

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS CLÉS	Certificat médical de la marine, calculs rénaux, limitations géographiques
N^o DE DOSSIER	MA-0516-21
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Maritime
EMPLOI PARTICULIER	Chef mécanicien de marine
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Calculs rénaux
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	1 ^{er} mai 2019
CONSEILLER	D ^r Christopher Brooks
DÉCISION	La décision du ministre est confirmée.
MOTIFS DE LA DÉCISION	Refus de délivrer un certificat médical de la marine sans restrictions. En raison des antécédents de calculs rénaux du demandeur, ce dernier s'est fait imposer une restriction de voyage à proximité du littoral, classe 2, quant à son certificat médical de la marine. Dans une lettre transmise à Transports Canada (TC), l'urologue du demandeur a appuyé la demande présentée par ce dernier à TC visant à obtenir la suppression de la restriction, qui a de graves répercussions sur sa carrière et son employabilité. Le témoin expert du ministre des Transports a déclaré que le demandeur a deux calculs rénaux incrustés et croit que les calculs rénaux sont récurrents. Si l'un ou l'autre ou les deux se délogaient en mer, cela poserait un problème de sécurité qui le mettrait en danger, ainsi que son navire, son équipage et la cargaison. Les exigences relatives à la délivrance d'un certificat médical de la marine sont décrites dans le <i>Règlement sur le personnel maritime</i> et les Directives relatives aux examens médicaux des gens de mer de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation maritime internationale. Les normes nationales de l'Examen médical des navigants – Guide du médecin sont également prises en compte. Le conseiller comprend que le demandeur occupe en tant que marin un poste essentiel sur le plan de la sécurité, mais il doit satisfaire à une norme plus exigeante en ce qui concerne son aptitude, et il n'est pas possible, dans le cadre des directives, d'envisager de supprimer la restriction. La décision du ministre est confirmée.
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES COMMENTAIRES	

